

Directeur et manager stratégique des organisations sociales

RNCP11555 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	332p
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande

Certificateur(s)

ANDESI · SIRET : 30852928800059

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce dirigeant construit les partenariats utiles à l'accomplissement de la raison sociale de son organisme, dans une perspective de développement territorial.

Il manie divers outils de l'expertise en vue d'une gestion rigoureuse et pertinente des moyens affectés aux interventions de politique publique.

Il communique sur les actions et les projets.

Certains assument une autorité hiérarchique, dans une dynamique de développement de projets, de la conception à l'évaluation.

Selon les situations, le cœur de la fonction se situera plutôt vers un management de haut niveau ou la responsabilité de projets territoriaux, dans le secteur social et médico-social. Dans les deux cas la dimension stratégique est essentielle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

Compétences à réaliser un diagnostic sur un territoire, de l'analyse des situations aux politiques.

Expertise en matière financière, dans le cadre de l'action sociale.

Capacités à être acteur du changement : du projet à la stratégie de mise en œuvre et à sa valorisation.

Capacité à anticiper sur les évolutions nécessaires du secteur.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ensemble du secteur social et médico-social, de l'économie sociale (associations, mutuelles, scoop), l'administration territoriale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux et médico-sociaux – situés au-dessus d'un seuil les obligeant à recourir à un commissaire aux comptes.

Dirigeant d'un groupement de coopération;

Dirigeant du siège social d'un organisme gestionnaire autorisé (par l'administration compétente).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2007-221 du 19 février 2007, fait obligation à ce personnel d'être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au RNCP lorsqu'il occupe un emploi correspondant aux fonctions ci-dessus définies (cf. art. 1er, modifiant l'art. D. 312-176-6 du Code de l'action sociale et des familles).

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Jury présidé par le directeur d'ANDESI, composé de 6 intervenants (3 formateurs, 3 professionnels), 2 professionnels du secteur extérieur au dispositif (1 représentant les employeurs, 1 représentant les salariés).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury présidé par le directeur d'ANDESI, composé d'1 professionnel , 1 formateur

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@andesi.asso.fr

<http://www.andesi.asso.fr>

<http://www.andesi.asso.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11555/>